

**AVIS PUBLIC****ENTRÉES EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT REG-339 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN DE RETIRER L'USAGE RESTAURANT DE LA ZONE M03C;**

**RÈGLEMENT REG-341 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'AUTORISER LE GROUPE D'USAGE *HABITATION BIFAMILIALE ISOLÉE* DANS LA ZONE A21H ET Y PRÉVOIR LES DISPOSITIONS APPLICABLES.**

AVIS EST DONNÉ par la soussignée, de ce qui suit :

Lors de sa séance du 20 octobre 2015, le conseil de la Ville de Brossard a adopté les règlements REG-339 et REG-341.

Les règlements REG- 339 et REG-341 entreront en vigueur le jour de leur publication et peuvent être consultés au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30.

Donné à Brossard, ce 28<sup>e</sup> jour d'octobre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe

FOR EXPLANATIONS IN ENGLISH OF THIS NOTICE, PLEASE CALL (450) 923-6308.

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus, dans le journal *Brossard Éclair* du 28 octobre 2015 et par affichage à l'hôtel de ville le 28 octobre 2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 28<sup>e</sup> jour du mois d'octobre 2015.

Louise Bouvier, greffière adjointe